

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 11^e réunion de l'année 2022 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **lundi 20 juin 2022**, à 18 h, par visioconférence Zoom, sous la présidence de monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Pierre-Luc Michaud
M. Michel Pineault
M. Kurt Vignola

ABSENCES

Mme Janice Lemoignan (motivée)
M. Philippe Saindon (motivée)

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Madame Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée
Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (sujets 22-11.06, 22-11.07, 22-11.08, 22-11.09, 22-11.10 et 22-11.11)

22-11.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, monsieur François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

22-11.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-11.03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 9^E ET 10^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 22-09 ET 22-10) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, présente le point. Les membres n'ont pas de commentaires ni de modifications en regard des procès-verbaux des réunions 9 et 10 du comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

22-11.04 PRÉPARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Monsieur Dornier rappelle que la réunion du Conseil d'administration aura lieu demain soir comme prévu. La rencontre se tiendra par visioconférence Zoom. Cela permettra aux personnes qui souhaitent assister à l'assemblée de le faire sans problèmes puisqu'il est possible d'accueillir jusqu'à 250 personnes. Monsieur Lacroix ajoute que cela va favoriser les discussions tout en maintenant un certain ordre. Les gens pourront prendre la parole et s'exprimer.

À la question posée par monsieur Pineault concernant l'utilisation de la visioconférence Zoom, monsieur Dornier mentionne que ce n'est pas cela qui a suscité des questionnements, mais plutôt la rencontre du Conseil d'administration à huis clos qui est prévue ce soir.

22-11.05 PRÉSENTATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Monsieur Dornier mentionne qu'à cette étape-ci du processus, il s'agit surtout de soumettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) un diagnostic et un plan de traitement. D'autres étapes suivront au cours des prochains mois. Le plan de redressement doit être déposé avant le 30 juin prochain au MES.

22-11.06 ADDENDA DU BAIL ENTRE LE CÉGEP DE RIMOUSKI ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ENFANT DU FLEUVE INC. : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Cégep loue au centre de la petite enfance l'Enfant du fleuve inc. (CPE) un emplacement d'une superficie de 5694.67 pieds carrés, situé dans l'aile G du Cégep de Rimouski, au 61, rue Sainte-Marie, Rimouski (Québec) G5L 4E1.

Le bail, d'une période de huit (8) ans, a débuté le 1^{er} jour de juillet 2017 et se terminera le 30^e jour de juin 2025.

Le CPE peut bénéficier d'une subvention pour les projets d'investissement en infrastructure. Cette subvention permettrait de bonifier des équipements de leurs cours extérieures. Pour être admissible, la durée restante du bail doit être minimalement de soixante (60) mois ou moins de soixante (60) mois avec option ferme de renouvellement.

Le Cégep est favorable à cette demande et consent à faire un addenda au bail actuel se terminant en 2025 afin que le critère de durée du bail soit respecté.

CONSIDÉRANT

- Que le CPE a signé un bail le 24 novembre 2017 avec le Cégep de Rimouski, étant propriétaire de l'immeuble où sont situés les locaux du locataire;
- Que le CPE désire prolonger le bail pour une période ferme de soixante (60) mois après le 30 juin 2022;
- Que le Cégep de Rimouski accepte de renouveler le bail pour une période de soixante (60) mois débutant le 1^{er} juillet 2022 aux conditions énumérées à l'addenda;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles à signer l'addenda du bail avec le Centre de la petite enfance L'Enfant du fleuve.

En réponse aux questions posées par monsieur Lacroix concernant l'estimation du loyer pour les années à venir, madame Proulx explique que le montant a été ajusté en fonction du coût de la vie, estimé à un taux de 6 %. Mme Proulx ajoute qu'il n'y a pas eu de problématique particulière au niveau du bruit, problèmes de circulation, etc. Elle mentionne également que le Collège dispose de 8 places en garderie, pour la communauté étudiante et le personnel, et qu'il est de la volonté de la direction de négocier une augmentation de ce nombre pour les années à venir.

22-11.07 CONTRAT AVEC SOFTCHOICE POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 18 mai 2021, le comité exécutif a autorisé le Cégep de Rimouski à conclure un contrat de gré à gré, hors la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), avec Softchoice pour l'acquisition des licences Microsoft pour une période de trois (3) ans. Les frais annuels étant de 83 206,54 \$ (toutes taxes incluses), pour une somme totale de 249 619,62 \$ (toutes taxes incluses) (ComExec 21-08.05).

Rappelons que, dans le cadre de ce dossier, le Cégep a dû respecter un cheminement particulier : le 3 février 2021, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du ministère de l'Éducation supérieure a communiqué avec le réseau des cégeps afin de collecter les mandats dans le cadre du dossier 2021-7520-01 licences Microsoft, pour partir en appel d'offres pendant la période du 15 février au 4 mars 2021, ceci afin d'assurer une continuité dans l'utilisation des produits Microsoft au 1^{er} juin 2021. L'objectif était d'émettre un contrat avec un revendeur au plus tard le 1^{er} mai 2021. Le 2 mars 2021, le comité exécutif du Cégep de Rimouski a accepté d'adhérer à cet appel d'offres provincial visant l'acquisition des licences Microsoft (ComExec 21-04.04). Softchoice était l'entreprise sélectionnée par attribution d'un contrat de gré à gré par le CAG afin de vendre les licences requises par cégep.

Le 24 mai 2022, le Cégep de Rimouski a reçu le devis de l'entreprise Softchoice détaillant les biens et services offerts par celle-ci pour une somme de 152 970,01 \$ (toutes taxes incluses) pour l'an 1.

CONSIDÉRANT

- Que le Cégep de Rimouski possède déjà la suite Microsoft et que celle-ci est actuellement déployée pour répondre à la technologie;
- Que le coût total de la facture n'aura pas d'impact majeur sur le coût de fonctionnement;
- Que le comité exécutif a autorisé le Cégep de Rimouski à conclure le contrat avec Softchoice pour l'acquisition des licences Microsoft pour une période de trois (3) ans (ComExec 21-08.05);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, à signer le devis de Softchoice relié au contrat entériné lors de la séance du comité exécutif du 18 mai 2021 (ComExec 21-08.05) au montant de 152 970,01 \$ (toutes taxes incluses) pour l'an 1.

22-11.08 CÉGEP – LOCAUX A-258, A-261 ET A-263 / TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE – LABORATOIRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉSEAU / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et de transformation ont été réalisés dans différents locaux utilisés par le Département de technologie de l'électronique – Télécommunications et réseaux du Cégep de Rimouski afin d'y permettre l'implantation de postes de travail modulaires polyvalents, dédiés aux étudiantes et étudiants de dernière année. Ce besoin fait suite à l'évolution de la grille programme pour les étudiantes et étudiants de 5^e et 6^e trimestre dont certains cours ont été modifiés ou remplacés à l'automne 2020 afin de répondre aux nouvelles réalités du domaine. L'aménagement réalisé permet maintenant aux étudiantes et aux étudiants de travailler de façon autonome dans un environnement offrant des infrastructures et des outils actualisés, tout en leur évitant d'avoir à démonter et entreposer leurs projets sur des étagères entre chaque cours afin de libérer l'espace utilisé (comme c'était antérieurement le cas), permettant ainsi une importante économie d'énergie et de temps.

La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions réalisées dans le secteur touché par les travaux, secteur dont le fini des parois était susceptible de contenir des fibres d'amiante :

- Démolition du mur mitoyen entre les locaux A-258 et A-263 et érection d'un nouveau mur afin d'agrandir le A-263 en empiétant légèrement dans les espaces du A-258;
- Démolition partielle du mur mitoyen entre les locaux A-261 et le A-263;
- Subdivision du local A-261 afin d'y implanter une classe théorique dédiée et un local d'entreposage pour équipement;
- Implantation de huit (8) postes de travail modulaires doubles pour étudiants dans le A-263;
- Implantation de chemins de câbles et de râteliers entre les nouveaux postes de travail ajoutés;
- Réaménagement fonctionnel d'un local de rangement existant (A-262);
- Travaux de peinture et de remplacement de plafonds et de finis de plancher;
- Démantèlement d'éléments mécaniques-électriques et/ou architecturaux vétustes dissimulés dans les plafonds existants;
- Travaux divers en électricité (distribution et éclairage), en régulation, en plomberie et en CVAC.

Les firmes professionnelles Les architectes Goulet et Lebel (spécialité architecture) et Tetra Tech OI (spécialité ingénierie) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 377 748 \$ (toutes taxes incluses). À la suite d'un appel d'offres public, le comité exécutif a entériné, lors de la séance du 5 octobre 2021 (ComExec 21-13.04), l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 319 489,08 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement sommairement résumés dans le tableau joint à la présente.

En raison des ordres de changement en question, le montant total révisé du contrat est passé à 323 846,48 \$, soit la valeur du contrat d'origine majoré de 1,36 % de la valeur originale du contrat soit 4 357,40 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à satisfaire;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % du contrat émis pour la réalisation des travaux de réfection et de transformation nécessaires pour l'implantation d'un laboratoire de télécommunications et réseaux au profit du Département de technologie de l'électronique du Cégep de Rimouski, durant l'automne 2021, dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 32 384,65 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront ainsi 323 846,48 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

22-11.09 CÉGEP (AILES D ET E) / AMÉNAGEMENT DIVERS (ÉTÉ 2021) PROGRAMME / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux d'aménagement se sont avérés nécessaires dans les ailes D et E du Cégep de Rimouski, durant l'été 2021. La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions alors réalisées au niveau de divers étages des ailes en question :

- Local E-120 : Démantèlement de boîtes postales et de mobilier intégré puis, réaménagement de l'endroit pour le convertir en local polyvalent pouvant à la fois servir de vestiaire lors d'événements sociaux et de dépôt pour le matériel du Service de la promotion, de l'information et des communications;
- Locaux D-006, D-006A, D-008 et D-010 : Redéploiement des boîtes postales récupérées au local E-120, améliorations fonctionnelles de l'aménagement existant et correction de problèmes en matière d'équipements de ventilation des lieux;
- Locaux D-218, D-219 et D-220 : Réaménagement fonctionnel de la configuration des espaces administratifs utilisés par le Service des affaires financières;
- Locaux D-225 et D-227A : Agrandissement limité d'une salle de réunion par empiètement sur les espaces d'un bureau administratif adjacent;
- Locaux D-307 et D-308 : Regroupement des espaces d'un laboratoire d'histoire et d'un bureau d'enseignant pour permettre l'implantation d'une classe d'apprentissage actif (CLAAC) au profit du Département d'histoire et de géographie;
- Locaux D-309 et D-310 : Démantèlement de deux (2) laboratoires informatiques de 20 postes pour permettre l'aménagement d'un laboratoire informatique de 36 postes ainsi que d'un local dédié aux étudiantes et étudiants du programme de Sciences humaines;
- Locaux D-313, D-319, D-320, D-324, D-324A et D-324B : Réaménagement fonctionnel de bureaux administratifs et de bureaux d'enseignants;
- Dans la plupart des locaux précités : Travaux de peinture et de remplacement de fini de plancher.

Les firmes professionnelles Proulx Savard - architectes (spécialité architecture) et LGT (spécialité ingénierie) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions dont il est ici question.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé par le conseil d'administration du Cégep lors de son assemblée du 6 avril 2021 (CA 21-03.15) au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 1 032 357,08 \$ (toutes taxes incluses). Le financement du projet a été réalisé à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2021-2022 du Cégep.

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement résumés dans le tableau joint à la présente.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement final et la libération de la retenue contractuelle de 10 % du contrat émis pour la réalisation de travaux de réaménagement divers dans certains locaux des ailes D et E du Cégep de Rimouski, durant l'été 2021. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 119 014,39 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront alors 1 046 142,66 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

22-11.10 IMQ (AILES A ET B) / AMÉNAGEMENTS MINEURS DIVERS (PHASE AUTOMNE 2021) / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et de transformation furent réalisés dans différents locaux de l'Institut maritime du Québec depuis octobre dernier afin de permettre aux étudiantes et étudiants ainsi qu'au personnel de l'endroit d'évoluer dans un environnement offrant des infrastructures actualisées, notamment dans le cadre du programme Technologie de l'architecture navale.

La liste qui suit résume de façon sommaire la nature des interventions réalisées dans les différents secteurs touchés par ces travaux, secteurs dont le fini des parois et plafonds est susceptible de contenir des fibres d'amiante :

- Démolition de la cloison mitoyenne entre les locaux A-203A et A-203B, prolongation des cloisons restantes jusqu'au plafond de plâtre et obturation d'une porte dans le nouveau local ainsi créé (A-203);
- Travaux de réfection de peinture dans les locaux A-203, A-230, A-231, A-238, A-238A, A-239, A-240, A-246, A-247, A-433, B-409 et B-610;
- Travaux de réfection de plafond dans les locaux A-203, B-409 et B-409A;
- Travaux de réfection de fini de plancher dans les locaux A-203, A-240, A-247, A-421 (partiel), A-424 (partiel) et B-409A;
- Démantèlement d'éléments mécaniques-électriques et/ou architecturaux vétustes dissimulés dans les plafonds existants;
- Réfection architecturale du bureau A-238A (démolition, réfection de plancher, de plafond et de peinture);
- Ajout de casiers sur mesure dans le corridor A-400B, de murets mi-hauteur dans les locaux A-421 et A-424 et d'une section de plancher en contreplaqué dans le local A-424;
- Implantation d'un centre de documentation dans le local B-409 (démolition, réfection de plancher, de plafond et de peinture);
- Travaux divers en électricité (distribution et éclairage), en régulation, en plomberie et en CVAC.

Les firmes professionnelles Goulet et Lebel – architectes (spécialité architecture) et Tetra Tech OI (spécialité ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 264 323 \$ (toutes taxes incluses). À la suite d'un appel d'offres public se terminant le 8 octobre 2021, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 251 444,58 \$ (toutes taxes incluses) puis, financé à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2021-2022 du Cégep.

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement sommairement résumé dans le tableau joint à la présente.

À la suite de cet ordre de changement, le montant total révisé du contrat est passé à 258 001,31 \$. Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc au final 2,61 % de la valeur du contrat original soit 6 556,73 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à satisfaire;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % du contrat émis pour la réalisation des travaux de réfection et de transformation mineurs nécessaires à l'Institut maritime du Québec, durant l'automne 2021, dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 25 800,13 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront ainsi 258 001,31 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

22-11.11 CÉGEP – LOCAL G-034 (ET LOCAUX ADJACENTS) / AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT DE STYLE CROSSFIT / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % DU PROJET : POUR ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Lors de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2021, le Cégep de Rimouski a autorisé la réalisation de travaux pour l'aménagement d'une salle d'entraînement dédiée aux équipes sportives et au personnel (CA 21-01.12) permettant à la composante Cégep de se doter d'un actif unique dans le réseau, dynamisant du même coup son image de marque et son potentiel d'attractivité (étudiants et personnel). Cette nouvelle salle d'entraînement devient également le premier jalon du projet de réfection majeure de son centre sportif (aile J – Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS)) en donnant une certaine latitude au Service à l'enseignement et aide à la réussite de pouvoir l'utiliser au besoin, à des fins pédagogiques, durant les périodes où divers plateaux sportifs risquent d'être temporairement inaccessibles, en raison de travaux.

Les firmes professionnelles Goulet et Lebel - architectes (spécialité architecture) et LGT (spécialité ingénierie) ont été mandatées pour la rédaction d'une étude préliminaire, pour la préparation des plans et devis de même que pour le suivi de chantier inhérent au projet précité, réalisé dans les espaces de l'aile G laissés libres conséquemment au départ d'une entreprise externe exploitant l'ancienne buanderie du Cégep.

À la suite d'un appel d'offres public, un contrat fut octroyé au plus bas soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme pour le projet soit, l'entreprise Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 1 470 403,78 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement sommairement résumés dans le tableau joint à la présente, de même que d'une résolution du conseil d'administration le 22 juin 2021 (CA 21-05.13) autorisant l'utilisation d'une allocation budgétaire complémentaire pour couvrir les frais occasionnés par celles-ci.

En raison des ordres de changement en question, le montant total révisé du contrat est passé à 1 710 474,32 \$ (toutes taxes incluses). Le pourcentage de dépassement de coûts représente donc au final 16,33 % de la valeur originale du contrat soit 240 070,54 \$.

CONSIDÉRANT

- Que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat, mis à part quelques modalités administratives qui restent encore à satisfaire;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % du contrat émis pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cadre du projet d'implantation d'une salle d'entraînement de style CrossFit dans les espaces de l'ancienne buanderie du Cégep de Rimouski, dès que l'entrepreneur retenu aura donné suite aux modalités administratives qu'il lui reste à satisfaire. Le paiement en question se traduira alors par l'émission d'un chèque de 171 047,42 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. - Construction TechniPro BSL (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans le cadre de ce dossier totaliseront ainsi 1 710 474,32 \$, soit 100 % du coût total du projet. Le solde relatif au projet sera alors nul.

22-11.12 DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

Monsieur Kurt Vignola, directeur des Études, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT

- Les lois et règlements en vigueur;
- Que toutes les pièces justificatives ont été fournies;
- La recommandation de la direction des Études;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

22-11.13 AUTRES

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Monsieur Dornier informe les membres du comité exécutif qu'il n'y aura pas de modèle d'affaires dans le plan de redressement. Il s'agit davantage de transmettre notre diagnostic et nos intentions au ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

22-11.14 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 32.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)